EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 27, 2024

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:17 p.m. [ET] for clause-by-clause consideration of Bill C-252, An Act to amend the Food and Drugs Act (prohibition of food and beverage marketing directed at children); and, in camera, to discuss observations.

Senator Rosemary Moodie (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Senators, I call to order this meeting of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. My name is Rosemary Moodie, a senator from Ontario and the chair of this committee.

Before we begin, I would like to do a round table and have senators introduce themselves.

Senator Senior: Paulette Senior, Ontario.

Senator McBean: Marnie McBean, Ontario. I am visiting this committee today.

Senator Muggli: Tracy Muggli, Saskatchewan, Treaty 6 territory and homeland of the Métis. This is officially my first time at this committee.

[Translation]

Senator Boudreau: Good afternoon. Victor Boudreau from New Brunswick.

Senator Cormier: Good afternoon. René Cormier from New Brunswick.

[English]

Senator Burey: Sharon Burey, Ontario.

Senator Osler: Gigi Osler, Manitoba.

[Translation]

Senator Petitclerc: Good afternoon. Chantal Petitclerc from Quebec.

Senator Brazeau: Good afternoon. Patrick Brazeau from Quebec.

[English]

Senator Seidman: Judith Seidman, Quebec.

Senator Dasko: Donna Dasko, Ontario.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 27 novembre 2024

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 17 (HE), pour l'étude article par article du projet de loi C-252, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (interdiction — publicité d'aliments et de boissons destinée aux enfants); et à huis clos, pour se pencher sur des observations.

La sénatrice Rosemary Moodie (présidente) occupe le fauteuil.

[Traduction]

La présidente : Honorables sénateurs, bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Je m'appelle Rosemary Moodie. Je suis une sénatrice de l'Ontario et présidente du comité.

Avant de commencer les délibérations, j'aimerais demander aux sénateurs et aux sénatrices de se présenter.

La sénatrice Senior : Paulette Senior, de l'Ontario.

La sénatrice McBean: Marnie McBean, de l'Ontario. Je suis en visite au sein du comité aujourd'hui.

La sénatrice Muggli: Tracy Muggli, du territoire du Traité nº 6 et de la patrie du peuple des Métis, en Saskatchewan. C'est la première fois que je participe officiellement au comité.

[Français]

Le sénateur Boudreau : Bonjour. Victor Boudreau, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Cormier : Bonjour. René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

La sénatrice Burey: Sharon Burey, de l'Ontario.

La sénatrice Osler: Gigi Osler, du Manitoba.

[Français]

La sénatrice Petitclerc: Bonjour. Chantal Petitclerc, du Québec.

Le sénateur Brazeau : Bonjour. Patrick Brazeau, du Québec.

[Traduction]

La sénatrice Seidman: Judith Seidman, du Québec.

La sénatrice Dasko: Donna Dasko, de l'Ontario.

[Translation]

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

Senator Youance: Suze Youance from Quebec.

[English]

The Chair: Thank you.

Today, we are proceeding to clause-by-clause consideration of Bill C-252, An Act to amend the Food and Drugs Act (prohibition of food and beverage marketing directed at children).

I would like to welcome back officials from Health Canada, who are with us in the room, Dr. Joyce Boye, Director General, Food and Nutrition Directorate, Health Products and Food Branch; Dr. Alfred Aziz, Director, Bureau of Nutritional Sciences, Food and Nutrition Directorate, Health Products and Food Branch; and Mr. David Lee, Chief Regulatory Officer, Health Products and Food Branch.

Before we begin, I would like to remind senators of a number of points. First, if at any point a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. I want to ensure that, at all times, we all have the same understanding of where we are in the process.

In terms of the mechanics of the process, when more than one amendment is proposed to be moved in a clause, amendments should be proposed in order of the lines of the clause. If a senator is opposed to an entire clause, the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but rather to vote against the clause as standing as part of the bill. Some amendments moved may have consequential effects on other parts of the bill. It is therefore useful to this process if a senator moving an amendment were to identify for the committee other clauses in the bill where the amendment could have an effect. Otherwise, it would be very difficult for members of the committee to remain consistent in their decision-making.

Because no notice is required to move amendments, there can, of course, have been no preliminary analysis of the amendments to establish which one may be of consequence to others and which may be contradictory. If committee members ever have questions about the process or about the priority of anything occurring, they can certainly raise a point of order. As chair, I will listen to the arguments, decide when there has been sufficient discussion of a matter or an order and then make a ruling. The committee is the ultimate master of its business within the bounds established by the Senate. A ruling can be

[Français]

La sénatrice Mégie: Marie-Françoise Mégie, du Québec.

La sénatrice Youance: Suze Youance, du Québec.

[Traduction]

La présidente : Je vous remercie.

Aujourd'hui, nous procédons à l'étude article par article du projet de loi C-252, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (interdiction — publicité d'aliments et de boissons destinée aux enfants).

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux représentants de Santé Canada, qui comparaissent en personne aujourd'hui. Nous accueillions Mme Joyce Boye, directrice générale de la Direction des aliments et de la nutrition, Direction générale des produits de santé et des aliments, M. Alfred Aziz, directeur, Bureau des sciences de la nutrition, Direction des aliments et de la nutrition, Direction générale des produits de santé et des aliments, et M. David Lee, dirigeant principal de la réglementation, Direction générale des produits de santé et des aliments.

Avant de commencer, j'aimerais faire quelques rappels à l'intention des sénateurs. Tout d'abord, si un sénateur n'est pas sûr de savoir où nous en sommes dans le processus, il peut demander des éclaircissements. Je tiens à m'assurer à ce qu'à tout moment, nous avons tous la même compréhension de l'état d'avancement du processus.

En ce qui concerne le déroulement du processus, lorsque plus d'un amendement est proposé pour un article, les amendements doivent être proposés dans l'ordre des lignes de l'article. Si un sénateur s'oppose à l'intégralité d'un article, la procédure appropriée ne consiste pas à proposer une motion visant à supprimer l'intégralité de l'article, mais plutôt à voter contre l'inclusion de l'article dans le projet de loi. Certains amendements proposés peuvent avoir des conséquences sur d'autres parties du projet de loi. Il est donc utile pour le processus qu'un sénateur qui propose un amendement précise au comité les autres articles du projet de loi sur lesquels l'amendement pourrait avoir un effet. Dans le cas contraire, il pourrait être très difficile pour les membres du comité de rester cohérents dans la prise de décision.

Étant donné qu'aucun avis n'est requis pour déposer des amendements, aucune analyse préliminaire des amendements n'a pu être réalisée pour établir s'ils peuvent avoir des conséquences sur les autres ou être contradictoires. Si les membres du comité s'interrogent sur le processus ou sur le bien-fondé de quoi que ce soit, ils peuvent certainement invoquer le Règlement. À titre de présidente, j'écouterai les arguments, je déterminerai si on a suffisamment discuté d'une question ou d'un rappel au Règlement et je prendrai une décision. Le comité est maître de ses travaux dans les limites établies par le Sénat, et ses membres

appealed to the full committee by asking whether the ruling should be sustained.

I wish to remind honourable senators that if there is ever any uncertainty as to the results of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll-call vote, which provides unambiguous results.

Finally, senators are aware that any tied vote negates the motion in question.

I hope there are no questions on the above. Seeing none, I will proceed. We are going into clause by clause.

Is it agreed that the committee proceeds to clause-byclause consideration of Bill C-252, An Act to amend the Food and Drugs Act (prohibition of food and beverage marketing directed at children)?

Hon. Senators: Yes.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Yes.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Yes.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agree.

The Chair: Shall the preamble carry? Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

peuvent en appeler d'une décision de la présidence devant le comité plénier.

Je tiens à rappeler aux honorables sénateurs qu'en cas d'incertitude quant au résultat d'un vote par oui ou non ou d'un vote à main levée, le plus simple est de demander un vote par appel nominal qui donnera des résultats clairs et sans équivoque.

Enfin, les sénateurs savent qu'en cas d'égalité des voix, la motion sera rejetée.

J'espère qu'il n'y a pas de questions sur ce qui précède. Puisqu'il n'y en a aucune, nous allons commencer. Nous entamons l'étude article par article.

Est-il convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-252, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (interdiction — publicité d'aliments et de boissons destinée aux enfants)?

Des voix: Oui.

La présidente : Est-il convenu de reporter l'étude du titre?

Des voix: Oui.

La présidente : Est-il convenu de reporter l'étude du préambule?

Des voix: Oui.

La présidente : Est-il convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé?

Des voix: D'accord.

La présidente : L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La présidente : L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La présidente : L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La présidente : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La présidente : Le préambule est-il adopté? Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La présidente : Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Colleagues, we will now go in camera for a discussion about observations. I will ask officials and any members of the public present to please leave the room.

(The committee continued in camera.)

La présidente : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La présidente : Chers collègues, nous nous réunissons maintenant à huis clos pour nous pencher sur les observations. Je demanderais aux représentants et aux membres du public présents de bien vouloir quitter la salle.

(La séance se poursuit à huis clos.)